



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHES (ASPM)

Nom du marché : Etude d'Impact Environnemental et Social du site de Takon dédié au stockage des matières dangereuses

Nom du projet : Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)

Type d'avis : Demande de Propositions (DP)

Informations générales:

Pays : Bénin

Ville/localité : Cotonou

Avis/Numéro de Contrat : DP/PP12-COM-ESP-03

Date de publication : 29 Juin 2021

Date limite : 29 juillet 2021

Agence de financement : Millennium Challenge Corporation (MCC)

Acheteur : Millennium Challenge Account Bénin II

Langue d'origine : Français

Information de contact Gabriel DEGBENI

Adresse : Coordonnateur National

Millennium Challenge Account-Bénin II

95, rue 5 073 Zongo Nima

Immeuble Kouglénou, 3ème étage

Domaine de l'OCBN derrière l'ex-Compagnie

Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou,

République du Bénin

Email : info@mcabenin2.bj

Site Web: <http://www.mcabenin2.bj>

Type de Marché : Services de Consultants

Code du Marché : 71313440 : Services d'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) pour la construction

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le gouvernement du Bénin « Gouvernement » ou « GdB ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000

Dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account - Bénin II (MCA - Bénin II) («Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement de MCC.

2. Le Financement MCC est alloué par le Congrès des États-Unis et réservé à l'avance au Compact, sans financement progressif ou partiel. Ainsi, lorsqu'un contrat est signé avec une Entité MCA, les fonds sont déjà disponibles pour l'Entité MCA et, pour la plupart des contrats, les factures sont payées directement aux contractants/ consultants/fournisseurs par le Trésor américain.
3. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » ; (ii) Projet « Production d'Electricité » ; (iii) Projet « Distribution d'Electricité » ; et (iv) Projet « Accès à l'Electricité Hors Réseau ». L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production des entreprises, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017. Cet Avis s'inscrit dans le cadre du Projet « Distribution de l'Electricité » du Compact du Bénin.
4. Cette DP fait suite à l'Amendement N°1 de l'Avis Général de Passation de Marché (Compact) N°12 qui a été publié sur dgMarket le **21 mai 2021**, dans UN Development Business (« UNDB ») le **28 mai 2021**, sur le site Internet de MCA - Bénin II (www.mcabenin2.bj) le **26 mai 2021** et dans la presse locale « La Nation » les **31 mai et 07 juin 2021** et « Le Matinal » les **31 mai et 03 juin 2021**.
5. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite les Consultants qualifiés, à lui soumettre leur meilleure proposition pour le marché relatif à l'**Etude d'Impact Environnemental et Social du site de Takon dédié au stockage des matières dangereuses**. Une description détaillée des services est fournie à la Section V : Termes des Référence de la DP.
6. La DP est ouverte à toutes les entités éligibles (« Consultants ») qui souhaitent remettre une proposition.
7. Les services de consultants et le marché qui devraient être attribués, portent sur une période de quatre (04) mois.

8. Un Consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection au Moindre Coût dans le cadre des procédures de services de Consultants comme décrite dans les Sections respectives de la Demande de Propositions. Les Consultants sont avisés que ces procédures sont régies par les Directives de Passation de Marchés du programme de MCC (PPG), qui peuvent être consultées sur le site Web du MCC : www.mcc.gov .
9. Les Consultants intéressés à soumettre une offre doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique comprenant leurs coordonnées complètes au point de contact qui figure ci-après :

Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II,
info-benin@charleskendall.com

Un courrier électronique leur sera adressé avec en fichier joint une copie de la DP en format PDF et le Lien de demande de fichier (LDF) pour la soumission des Propositions.

10. La DP comprend les sections suivantes :

PREMIÈRE PARTIE - PROCEDURES DE SELECTION : Section I - Instructions aux Consultants (« IC ») ; Section II - Données Particulières de la DP (« DPDP ») ; Section III - Critères de Qualification et d'Évaluation ; Section IV A - Formulaire de soumission de la Proposition Technique ; Section IV B - Formulaire de soumission de la Proposition Financière ; Section V - Termes de Référence.

DEUXIEME PARTIE - DOCUMENTS CONTRACTUELS : Section VI - Conditions Générales du Contrat (CGC) ; Section VII - Conditions Particulières du Contrat (« CPC ») ; Section VIII - Formulaire Contractuels et Annexes.

11. La date limite de soumission des Propositions est fixée au **29 juillet 2021 à 15 h 00, heure locale de Cotonou**. Veuillez noter que **seules les propositions électroniques sont acceptées**.

Les Soumissionnaires sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Propositions seront téléchargées via le Lien de Soumission. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs Propositions via le lien de soumission en temps utile avant la date limite de soumission des Propositions et soumettre leurs Propositions dans le délai requis.



Gabriel DEGBENI
Coordonnateur National